

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL - PAG

— Délimitation du degré d'utilisation du sol - - - - - Délimitation de la zone verte

Zones de base

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- HAB-1** zone d'habitation 1
- MIX-1** zone mixte villageoise
- MIX-2** zone mixte rurale
- MIX-3** zone mixte rurale 2
- BEP** Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-1** Zone d'activités économiques communale type 1
- SPEC** Zone spéciale

Zone verte:

- AGR** Zone agricole
- FOR** Zone forestière
- PARC** Zone de parc public
- VERD** Zone de verdure

Zones superposées

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- N° de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zones de servitude "urbanisation"
- zone de servitude "urbanisation" - cv1 - coulée verte (non-aedificandi)
- zone de servitude "urbanisation" - cv2 - coulée verte / cours d'eau (non-aedificandi)
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
- couloir pour projets de mobilité douce
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabari d'une construction existante à préserver
- Zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales et réglementaires spécifiques relatives (à titre indicatif)

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Natura 2000 - zone spéciale de conservation (« Habitats ») LU0001011
- Natura 2000 - zone spéciale de conservation (« Habitats ») LU0001016
- Natura 2000 - zone de protection spéciale (« Oiseaux ») LU0002015
- Natura 2000 - zone de protection spéciale (« Oiseaux ») LU0002016
- à la protection des sites et monuments nationaux
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
- à la gestion de l'eau
- zone de protection d'eau potable/provisoire (ZPS) - unmittelbare Schutzzone (Zone I)
- zone de protection d'eau potable/provisoire (ZPS) - engere Schutzzone (Zone II)
- zone de protection d'eau potable/provisoire (ZPS) - engere Schutzzone mit erhöhter Vulnerabilität (Zone II V1)
- zone de protection d'eau potable/provisoire (ZPS) - weitere Schutzzone (Zone III)
- sources avec code national
- zone inondable HQ 10
- zone inondable HQ 100
- zone inondable HQ extrem

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - à titre indicatif

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé (à titre indicatif)
- PAP 12345678: N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé (à titre indicatif)

Informations complémentaires - à titre indicatif et non exhaustif

- Habitats potentiels à titre indicatif et non exhaustif (voir SUP)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Dénomination du nouveau quartier			
Zonage			
COS	max.	CLUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

FOND DE PLAN

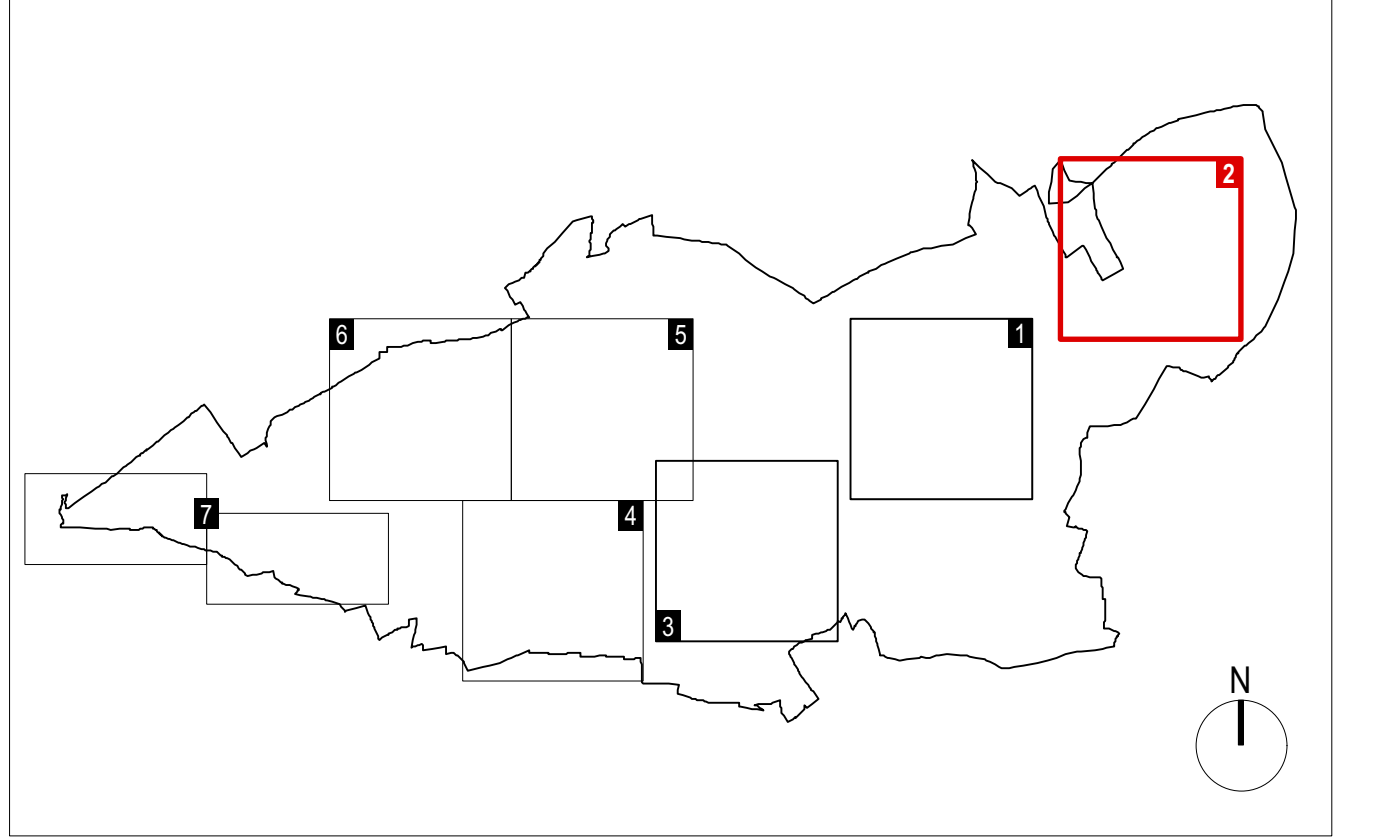
PLAN CADASTRAL NUMERISE
ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) PCN DU 02.09.2016

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- NUMERO DE PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - A TITRE INDICATIF

BD_TOPO
ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - INDEX e13_28_32661.2 - Edition 2008

- BATIMENT EXISTANT
- COURS D'EAU / RIVIERE / RUISSEAU
- ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE
- BATIMENT EXISTANT (COMPLETE)
- BATIMENT DEMOLI (ORTSBEUEHUNG DM)
- NOUVEAU PARCELLAIRE (PAP EN COURS DE PROCEDURE / PAP APPROUVE)



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE BECH

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE BECH
1, ENNESCHTGAASS - 6230 BECH - LUXEMBOURG
TELEPHONE 79019620 - TELECOPIE 799674

MAITRES D'OEUVRE
Dewey Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
108, RD GRAND-CHASSE CHARLOTTE - FLANDRISCH STRASSE 4
1311 LUXEMBOURG - LUXEMBOURG 5074 KÖLN - ALLEMAGNE
TELEPHONE 350 958 1 - TELECOPIE 343 858 50 TELEPHONE 02214025 888-50
TELEPHONE 39 45 28 36

zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
83, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN - 8308 CAPELLEN - LUXEMBOURG
TELEPHONE 39 45 28 36

SAISINE CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

VOTE CONSEIL COMMUNAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
c			
b	21.08.18	BAK	MODIFICATIONS SELON APPROBATION MINISTERIELLE DU 25 JUILLET 2018 (REF.: 105C03.2017)
a	21.02.18	FH	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS CA (REF.: 105C03.2017 ET 18891105C DU 17.1.2017) ET AVIS MDJ (REF.: 83.08/CLC DU 2.10.2017)

PHASE DE PLANIFICATION ECHELLE

APPROBATION **1 : 2 500**

OBJET
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE DE GEYERSHOF
VERSION COORDONNEE APPROUVEE
version du 19 février 2018 votée par le conseil communal modifiée suite aux réclamations déclarées fondées par la décision du Ministre du 25 juillet 2018

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	FH	26.06.2017	1323	G - B E C H - 0 2	b
RESP.				FORMAT 97,5 / 59,4 CM	